

2011/3245 - EAJE Guérin Genève 12 rue Antoine Barbier à Lyon 6e - Autorisation de signer une convention cadre et une convention d'occupation temporaire (Direction de l'Enfance) (BMO du 21/02/2011, p. 0275)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission. Je répondrai s'il le faut après les interventions de nos Collègues.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6e arrondissement : Un mot sur cette crèche dont le montage et le mode de gestion nous paraissent particulièrement aberrants, au détriment des besoins des habitants du 6e arrondissement.

M. LE MAIRE : Monsieur David, à cette heure ci, n'employez pas des mots aussi définitifs ! Vous allez me forcer à vous répondre.

M. DAVID Jean-Jacques : L'équipement d'accueil du jeune enfant prévu dans le cadre du programme d'aménagement de l'ensemble « Guérin Genève » prévoyait la création de 40 places en accueil de jour.

Jusque là, rien à redire. Vous avez ensuite décrété que ce serait une crèche d'entreprise. Nous avons joué le jeu en demandant aux entreprises de l'arrondissement si elles seraient intéressées par une telle structure. Aucune n'a manifesté d'intérêt.

Vous avez alors choisi unilatéralement de confier la gestion de l'équipement à l'Association « Garderisette gestion », association montée de toutes pièces par l'entreprise Garderisette, et cela à titre gratuit. Aujourd'hui, le résultat est le suivant : sur les 40 places prévues pour les habitants du 6e, seulement 11 places leur seront dévolues, compte tenu que 5 places doivent être réservées à des agents de l'Etat, 24 places revenant à l'entreprise.

Autant dire que 11 places, c'est « peau de chagrin » pour les habitants du 6e arrondissement ! Ils avaient besoin de ces 40 places compte tenu de l'arrivée de nouveaux habitants sur le site que vous connaissez bien, de Guérin Genève.

M. LE MAIRE : Pour vous Monsieur David, on ne peut pas être fonctionnaires et habitants du 6e arrondissement ? C'est forcément l'un ou l'autre ?

M. DAVID Jean-Jacques : Sur les 25 places, il en reste 11 pour nous, c'est peu !

M. LE MAIRE : Mais les fonctionnaires, ce sont les vôtres aussi !

M. DAVID Jean-Jacques : Mais normalement ils auraient dû être placés sur d'autres sites. On va rentrer dans le détail si vous le souhaitez...

M. LE MAIRE : Faites attention car vous allez finir par ne pas vous faire élire !

(Rires.)

M. DAVID Jean-Jacques : ... aussi parce que la demande a toujours été forte dans les crèches 100 demandes pour 6 places offertes seulement.

J'ajoute enfin que dans ce montage, le 6e est « floué » mais Garderisette fait une bonne affaire. La Ville qui a financé l'investissement global (1,7 M€) a payé 24 places de crèches d'entreprises. Pourquoi un tel cadeau à cette entreprise déguisée en association ? Au nom de quoi la ville finance t'elle ces 24 places ?

Alors, comme je le disais à M. Fournel il y a un peu plus d'une semaine à l'occasion d'un rendez-vous sur le sujet, nous ferons « contre mauvaise fortune, bon cœur ». Nous nous adapterons à la situation et nous contenterons donc de ces places puisque, ma foi, aucune autre alternative ne nous est proposée. Mais vous avouerez quand même, Monsieur le Maire, qu'à une époque où, période de crise oblige, les finances publiques sont contraintes, c'est d'ailleurs ce que vous ne cessez de nous répéter, il est pour le moins incroyable de dépenser autant d'argent public pour un si piètre résultat au bénéfice, il faut bien le dire, d'une société de gestion privée dont le choix unilatéral et sans appel à la concurrence, dans le cadre qui est le nôtre, est pour le moins discutable.

Par souci d'équité, la Ville de Lyon prévoit-elle d'offrir 24 places à l'ensemble des gestionnaires privés de crèches ?

Nous attendons vos réponses à ces questions. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Cela viendra à mon avis.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, sur ce dossier, il me paraît important de souligner plusieurs points de désaccord.

En premier, un manque notoire d'anticipation. En effet, la construction de cette crèche a été décidée en février 2006, mais le choix d'en faire une structure multi entreprises a été fait 3 ans plus tard, soit en mai 2009. Trois ans pour la décision du mode de gestion et du gestionnaire cela fait beaucoup.

Résultat : la crèche a été livrée en novembre 2010, mais n'ouvrira qu'en mars 2011, c'est-à-dire avec 4 mois de retard, mais ce n'est pas le pire.

Le pire, c'est que l'ouverture en mars ne concernera que 20 places sur les 40 qui ont été créées. Nous sommes devant la situation incongrue d'une crèche qui va ouvrir à moitié ! Pourquoi ?

Tout simplement, parce que le gestionnaire choisi en catastrophe n'a pas eu le temps nécessaire au démarchage des entreprises. En fin de compte ce seront à 4 places près, uniquement les berceaux Ville de Lyon qui vont ouvrir : 16 berceaux plus 4.

La situation du gestionnaire n'est pas des plus confortables...

Au passage, je tiens à dire que je suis très dubitative sur la pertinence pour la Ville de Lyon d'investir sur une structure multi-entreprises à un endroit où les entreprises les plus proches sont, de fait, situées sur la commune de Villeurbanne.

De plus, ce qui nous pose problème dans ce dossier, ce n'est pas tant le choix que vous avez fait...

M. LE MAIRE : Vous connaissez l'endroit ou c'est juste pour rire ? Pour vous une entreprise, c'est une industrie lourde et tout le reste c'est de la « rigolade » !

Mme de LAVERNEE Inès : ... ce n'est pas tant le choix que vous avez fait du conventionnement avec une association, mais plutôt le caractère très peu associatif de cette association. Quand le président d'une association gestionnaire de crèches n'est autre que le directeur d'une entreprise de crèches, on a tout lieu de penser qu'il s'agit d'un mélange des genres. Il n'est pas exagéré de dire même, qu'en réalité, cela s'apparente à une entreprise déguisée en association.

Ne serions-nous pas devant une délégation de service public (DSP) qui s'ignore ou se cache ? Est-ce que ça n'aurait pas été l'occasion de s'interroger sur l'opportunité d'une DSP ou de la passation d'un marché dans cette situation ?

Concernant de manière plus générale la gestion des équipements petite enfance, nous avons bien compris, Monsieur l'Adjoint, que vous vous refusez à recourir à ce type d'instruments. C'est votre choix et nous le respectons. Nous aimerions pouvoir le partager, cependant vous ne nous avez jamais présenté d'étude comparative, tant en terme de qualité qu'en terme de coûts.

Nous nous étonnons simplement que la Ville de Lyon se distingue par son aversion un peu systématique à ces modes de gestion pendant que d'autres grandes villes de France font le chemin inverse en

recourant précisément, de plus en plus, à la délégation de service public, ce qui est, par exemple le cas à Dijon ou Paris, villes dirigées par des maires socialistes.

En fin de compte, ce dossier nous paraît monté d'une façon insatisfaisante : une demi-ouverture d'établissement dont la gestion est confiée dans la précipitation à une pseudo association gestionnaire et pour plus de la moitié des places, pour la garde d'enfants de salariés d'entreprises villeurbannaises, cela fait beaucoup de sujets d'insatisfaction !

Cependant comme il y a aussi 16 berceaux pour les petits Lyonnais, nous voterons tout de même ce dossier.

M. LE MAIRE : Bien évidemment, personne ne sera présent à l'inauguration.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'avoue être très étonné des propos que je viens d'entendre parce que nos collègues de l'Opposition, pendant toute la dernière campagne des municipales, ont passé leur temps, sur la petite enfance, à nous expliquer qu'il fallait plus d'initiatives publiques, qu'il fallait faire des crèches d'entreprise, qu'il fallait faire appel à l'initiative privée et voilà qu'on leur donne satisfaction dans un arrondissement où le Maire appartient à l'Opposition et ils ne sont pas contents.

M. LE MAIRE : Ils ne sont jamais contents !

M. FOURNEL Yves : Comme je ne voulais pas être accusé d'imposer un gestionnaire, un an avant l'ouverture, j'ai vu M. David avec la CGPME, il y a fait allusion tout à l'heure et je leur ai dit : trouvez le gestionnaire. Un an après, la CGPME a eu des difficultés dans les résultats de son enquête et le Maire du 6<sup>e</sup> est venu me dire qu'il n'avait pas de gestionnaire au moment où on allait livrer les locaux.

Donc au mois de novembre, on s'est posé la question de trouver un gestionnaire pour ne pas trop attendre avec des locaux vides car que n'aurait-on entendu si on avait attendu 6 mois pour trouver le gestionnaire pour cet établissement ! Il se trouve que nous travaillons depuis des années, dans le cadre de Gerland, avec une crèche inter-entreprises qui a donné toute satisfaction. J'ai donc sollicité le gestionnaire de cette crèche inter-entreprises qui a donné son accord et on a un montage exactement similaire à celui de Gerland, à savoir qu'il y a une association « club d'entreprises » qui fait appel à un gestionnaire privé et nous n'avons pas de relation avec le gestionnaire privé mais avec le club d'entreprises. Donc de ce point de vue, il n'y a pas de changement de montage.

Alors, on pourrait se dire « *avons-nous lésé les intérêts de la Ville ?* », puisque j'ai quand même entendu ça tout à l'heure. J'ai entendu

qu'on donnait gratuitement des locaux. Dans la réalité, Monsieur le Maire, nous avons fait...

M. LE MAIRE : Ca, c'est pour la Presse !

M. FOURNEL Yves : ... évaluer par les Domaines la valeur locative de cet établissement et nous avons converti cette valeur locative en berceaux qui sont mis gratuitement à disposition de la Ville. Les 16 berceaux réservés pour la Ville ne coûtent pas un euro à la Ville. C'est donc bien la totalité de la mise à disposition pour un prix de 4 800 € par berceau qui est loin des prix du marché. Peu d'entreprises privées auraient pu s'aligner sur cet accord avec Garderisettes. Nous sommes à un des plus bas prix de reste à charge que nous avons sur ces établissements.

Donc oui, nous avons investi 1,8 M€ de travaux mais sur ces travaux, nous avons une participation du promoteur de la ZAC de 450 000 € et cette proportion de 450 000 € sur 1,8 M€ correspond exactement aux 40 % de berceaux réservés en places publiques pour la Ville.

Sur ces 16 berceaux réservés pour la Ville, nous avons effectivement décomposé en 11 qui seront mis à disposition de la Commission d'arrondissement et en 5 dans le cadre de notre accord pour les enfants de fonctionnaires avec l'Etat, qui sont répartis sur plusieurs arrondissements. Je ne vois pas pourquoi le 6<sup>e</sup> arrondissement n'accueillerait pas des enfants de fonctionnaires de l'Etat.

J'ajoute que nous ne faisons pas un cadeau à l'Etat. Ces places sont payées complètement au prix de revient par l'Etat et donc ne lèsent pas les contribuables lyonnais. Et j'ajouterai que sur ces enfants de fonctionnaires de l'Etat, plus de 50 % d'après le bilan actuel, sont des Lyonnais que nous devrions accueillir.

M. LE MAIRE : Encore de futurs électeurs. On est là pour un bout de temps !

On regardera les effectifs des moins de 3 ans accueillis dans l'école primaire la prochaine fois. Pas maintenant, c'est trop tard, il n'y a plus de Presse.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)